# Documents officiels



## Politique de gestion des documents administratifs et des archives à l'École **Polytechnique**

#### Table des matières

- 1 Principes directeurs
- 2 Annexe 1 Critères de conservation des documents aux archives de l'École Polytechnique
- 3 Annexe 2 Guide de classification uniforme

## 1 Principes directeurs $\triangle$



L'adoption par l'Assemblée nationale des lois sur les archives, et sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, de même que les coûts élevés de traitement de la ressource documentaire entraînent pour l'École la nécessité d'établir une gestion rigoureuse de ses documents administratifs.

A cette fin, la section des archives a été crée et placée sous la juridiction du secrétaire de la direction et adjoint au directeur de l'École. Sa mission principale consiste à élaborer et à mettre en oeuvre les mécanisme de gestion des documents administratifs.

La gestion des documents administratifs repose d'abord sur le Calendrier de conservation des documents qui définit les périodes pendant lesquelles ces documents sont conservés.

Tous les documents inactifs, c'est-à-dire ceux qui n'ont plus aucune utilité courante pour l'unité sont versés à la Section des archives qui en devient le propriétaire. Ces documents sont conservés ou détruits selon les règles déjà établies en annexe 1.

Les documents semi-actifs, c'est-à-dire ceux qui ne sont plus consultés qu'occasionnellement, sont déposés à la Section des archives. Ces documents demeurent la propriété de l'unité et peuvent être rappelés en tout temps.

Les documents actifs sont conservés dans l'unité. Pour classer ces documents, l'École a adopté le Guide de classification uniforme dont on retrouve les grandes lignes en annexe 2. Les unités sont fortement encouragées à utiliser ce quide pour la classification de leurs documents.

La Section des archives est appuyée d'un Comité de la gestion des documents administratifs et des archives formé du secrétaire de la direction et adjoint au directeur de l'École, du bibliothécairearchiviste, du directeur de la bibliothèque, d'un représentant des directions fonctionnelles et d'un représentant des unités d'enseignement et de recherche.

Adopté par le Comité exécutif

Séance du: 18 août 1987 Dél.: 3207

## Annexe 1 - Critères de conservation des documents aux archives de l'École Polytechnique

- 1. Ils permettent d'expliquer le fonctionnement administratif de l'École et de ses unités: ils ont un lien avec sa création, son évolution, sa structure et ses mandats; ils font état de ses principales responsabilités, et sont révélateurs de ses programmes et de ses activités;
- 2. Ils apportent des éclaircissements sur les relations de l'École avec sa clientèle, ses partenaires et son milieu ambiant;

- 3. Ils permettent de connaître la position de l'École sur des sujets touchant un domaine de sa compétence;
- 4. Ils contiennent des informations relatives à l'École bien qu'ils aient été produits par des organismes externes;
- 5. Ils se rapportent à des personnes ayant oeuvré de façon significative à l'École; ils permettent de connaître l'implication de certaines de ces personnes dans des domaines reliés ou non aux domaines de compétence de l'École mais dont la contribution avait été demandée parce qu'elles étaient membres de son personnel.

## 3 Annexe 2 - Guide de classification uniforme



Le Guide de classification uniforme est un instrument de travail conçu pour faciliter la classification et le repérage des documents administratifs. Il comprend deux (2) parties: la partie numérique et l'index.

La partie numérique regroupe les principales activités accomplies à l'École. Les activités étant comprises dans le guide, il sera possible de s'en servir pour classifier les documents produits ou reçus lors de la réalisation de ces activités. Cette partie numérique se divise en huit (8) chapitres:

1000 Administration générale 2000 Ressources humaines 3000 Organisation de l'enseignement 4000 Organisation de la recherche 5000 Encadrement des étudiants 6000 Information et communications 7000 Planification 8000 Relation internes et externes

qui eux-mêmes se divisent en sections, sous-sections, etc., en allant toujours du général au particulier; la liste des sections de chacun des chapitres se retrouve en annexe.

La partie numérique est complétée par un INDEX qui permet de repérer plus facilement la classe à laquelle se rattache un document ou un dossier sur un sujet donné.

Lors de l'analyse d'un sujet, deux (2) grands principes de base doivent être appliqués:

- 1. le sujet constitue le principe directeur de classification (et non la provenance);
- 2. la classification s'effectue selon un raisonnement allant du général au particulier: on utilisera cependant les divisions uniquement lorsque la quantité de documents ou encore leur utilisation le justifiera;

la codification reflète cette organisation; il s'agit d'une codification numérique décimale pour les quatre (4) premiers chiffres et d'une codification duplex-numérique pour les quatre (4) derniers chiffres:

1000 ADMINISTRATION GÉNÉRALE 1100 Documents constitutifs 1200 Organisation administrative 1230 Tenue des réunions administratives générales 1231 Conseil d'administration 01 membres . . . . 02 réunions 01 dossiers de séances 02 procès-verbaux confirmés

Il faut se rappeler que le Guide de classification uniforme est un instrument reflétant les activités se déroulant à l'École. Il permet l'ajout de nouvelles catégories pour tenir compte des documents produits ou reçus dans le cadre d'activités nouvelles. Il s'adapte également aux besoins spécifiques d'une unité possédant beaucoup de documents sur certains sujets particuliers en permettant la souscatégorisation. Le guide est suffisamment souple pour tenir compte des suggestions et des besoins des unités.

## 1000 Administration générale

1100 Constitution et historique

1200 Organisation administrative

1300 Affaires juridiques, contrats et ententes

1400 Gestion des ressources financières

1500 Budgétisation

1600 Comptabilité

1700 Gestion des ressources immobilières

1800 Gestion des ressoures matérielles

1900 Sécurité et protection

## 3000 Organisation de l'enseignement

3100 Systèmes d'éducation

3200 Programmes et cours

3300 Diffusion des enseignements

3400 Enseignement coopératif (stages)

3600 Moyens d'enseignement (audio-visuel,

informatique)

3700 Mémoires et thèses

3800 Mesures et évaluation

3900 Notation et diplômation

#### 5000 Encadrement des étudiants

5100 Horaire

5200 Admissions

5300 Inscriptions

5400 Services aux étudiants

5500 Services individuels aux étudiants

5600 Services collectifs aux étudiants

5700 Organisations étudiantes

### 7000 Planification

7100 Élaboration de la mission

7200 Études et projets de développement

7300 Prévisions des clientèles

7400 Plans de développement

7500 Mise en oeuvre du processus (élaboration,

contrôle, évaluation)

#### 2000 Gestion des ressources humaines

2100 Planification et dotation

2200 Formation et perfectionnement

2300 Rémunération

2400 Relations de travail

2500 Conditions de travail

2600 Santé et sécurité au travail

2700 Affaires professorales

2800 Programmes spéciaux d'emplois

## 4000 Organisation de la recherche

4100 Analyse des besoins

4200 Équipes de recherche et chercheurs

4300 Centres et groupes de recherche

4400 Activités de recherche (projets de recherche, collaboration)

4500 Recherche subventionnée

4600 Recherche commanditée ou contractuelle

4700 Recherche coopérative

4800 Affaires découlant de la recherche

#### 6000 Information et communications

6100 Systèmes d'information de gestion (manuels et informatiques)

6200 Création des documents

6300 Documents administratifs et historiques

6400 Gestion de la documentation éditée

(imprimée et audio-visuelle)

6500 Gestion des ressources informatiques

6600 Gestion des communications

6700 Gestion de la bureautique

### 8000 Relations internes et externes

8100 Relations avec divers publics

8200 Production graphique

8300 Communications directes

8400 Communications indirectes

8500 Relations interuniversitaires

8600 Coopération internationale

8700 Organismes publics et internationaux

8800 Associations et sociétés non commerciales

8900 Compagnies et sociétés commerciales

Site Web: http://www.polymtl.ca/sg/docs\_officiels/1310gdaa.htm Bureau des archives mis à jour le 2015-10-14